
SECURITE ROUTIERE ET PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE : LE SYSTEME ANTI-COLLISIONS EST ETENDU

15 JUILLET 2019

Le Département gère une grande partie des axes routiers du territoire. Ces derniers traversent souvent des espaces naturels où vit une faune sauvage, notamment représentée par les **grands ongulés** comme les sangliers et les chevreuils. L'accroissement de cette population, recensée ces dernières années, entraîne une augmentation des collisions avec les automobilistes.

Le Département et la fédération départementale des chasseurs (FDC07) se sont associés pour identifier les secteurs les plus sujets à ces collisions et en réduire le nombre.

C'est dans cette perspective que la **route départementale (RD) 103 reliant Vogüé à Lavilledieu** a fait l'objet d'une expérimentation par l'installation d'un système anti-collision.

Sa configuration en ligne droite en lisière de bois qui favorise la présence immédiate des ongulés et la végétation dense en bord de route qui limite la visibilité des automobilistes augmentent le risque de collisions. Des conditions qui génèrent une trentaine de collisions par an sur cette portion de route.

A l'occasion de son installation, le système a été présenté en février 2018. Déjà testé en Savoie, en Haute-Savoie, en Isère et dans le Doubs, il consiste à jalonner la route de **piquets métalliques ornés d'une bande en inox** (voir ci-contre), qui réfléchit la lumière des phares et crée une barrière lumineuse dissuadant les animaux de franchir la chaussée lors du passage d'un véhicule. La Haute-Savoie a fait parvenir un bilan positif, avec une diminution des collisions de 50% sur les tronçons équipés.

240 de ces piquets avaient été installés sur la zone-test étendue sur un tronçon de 2 kilomètres.



Après une période-test d'un an, le Département et la FDC07 ont conclu à l'efficacité de ce premier tronçon, avec **une diminution des collisions de 70% : 6 ont été recensées, contre 30 l'année précédente**. C'est pourquoi le Département accompagnera la FDC07 **sur l'extension du dispositif**, en finançant 50% de la prochaine installation qui étendra la zone déjà existante et en créera une nouvelle, au lieu-dit Banne sur la commune de Vogüé, au mois de septembre.

Ce dispositif est destiné à améliorer la sécurité des automobilistes et de préserver la nature en évitant les collisions avec le gibier ; par avance, le Département et le FDC07 remercient les usagers pour la préservation des piquets !